Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le - 4 JUIN 2025
ID : 061-200066256-20250527-2025_15B-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 15 / 2025

OBJET : Mur de soutènement Rue des Polonais Chambois

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

Considérant qu'un appel à candidature a été lancé pour la création d'un mur de soutènement rue des Polonais à Chambois suite à un problème de gestion des eaux pluviales,

Considérant que seule l'entreprise JRB Maçonnerie a répondu à la demande de devis demandé,

Vu le devis n°25-04-6 de l'entreprise JRB Maçonnerie en date du 6 avril 2025 d'un montant de 7 595.25 € HT soit 9 114.30 € TTC,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le devis de l'entreprise JRB Maconnerie d'un montant de 7 595.25 € HT soit 9 114.30 € TTC,

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 27 mai 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE